

La sécurité : un service public à refonder

Les forces de police font aujourd'hui l'objet d'une défiance croissante, notamment de la part des plus jeunes, avec lesquels une crise de confiance semble s'être durablement installée. Selon un sondage Elabe de 2021, 69% des Français.e.s disaient avoir confiance dans les forces de l'ordre, alors que ce chiffre s'élevait encore à 76% en 2020.

Dans le même temps, la question sécuritaire apparaît aujourd'hui au cœur des préoccupations des Français, et le droit à la sécurité ainsi qu'à la tranquillité demeure une attente forte, y compris dans les quartiers populaires.

Pour rompre avec cette défiance et pouvoir mieux affirmer la place des forces de police au service de la population, il conviendra donc de :

1) Renouer un lien de confiance avec la population

Le retour de la confiance devra nécessairement passer par une plus grande proximité entre police et population. Pour ce faire, deux axes peuvent être identifiés :

En premier lieu, le développement de la police de sécurité du quotidien, héritière de la police de proximité créée par Lionel Jospin, devrait être une priorité, notamment en définissant mieux sa place et ses missions.

Il conviendrait également de réaffirmer le rôle de proximité de la police municipale, au service des citoyens pour lutter contre les incivilités du quotidien et les troubles du voisinage dans nos villes.

En second lieu, le développement de la participation citoyenne au maintien de l'ordre, notamment en systématisant la présence des policiers aux conseils de quartier, ou encore en associant davantage les élus locaux à la définition des stratégies territoriales.

Enfin, la réforme de l'IGPN, qui devrait devenir une institution indépendante du ministère de l'Intérieur, représente une condition importante du retour durable d'un lien de confiance.

2) Donner les moyens aux policiers pour l'exercice de leurs missions

D'autre part, il apparaît aujourd'hui incontournable d'investir largement dans le service public de la sécurité.

Si la promesse de créer 10 000 nouveaux postes a bien été tenue sous le précédent quinquennat, il convient désormais de poursuivre l'effort sur les territoires qui en ont le plus besoin.

La nécessaire reconsidération des métiers et le maintien de l'attractivité des concours passera en outre par une hausse des rémunérations, au-delà de la seule revalorisation à venir du point d'indice, déjà inférieure à l'inflation.

Ces investissements ne devront toutefois pas se faire à l'avenir au détriment du budget attribué aux équipements, comme cela pu être le cas ces dernières années. L'amélioration des conditions de travail devant notamment passer par des locaux et des véhicules régulièrement fonctionnels et régulièrement entretenus.

3) Mieux former les policiers et adapter la doctrine de maintien de l'ordre

Enfin, il nous semble par ailleurs crucial d'entamer une réflexion sur la formation des agents publics en charge du maintien de l'ordre et d'interroger les techniques de maintien de l'ordre.

Les écoles de formation, notamment l'Ecole nationale supérieure de la police (ENSP) et l'Ecole nationale supérieure des officiers de police (ENSOP), pourraient notamment développer leurs activités de recherche, en lien avec les acteurs universitaires travaillant déjà sur les thématiques de maintien de l'ordre.

Par ailleurs, en matière de formation initiale, le développement récent des échanges entre ces deux institutions et les autres grandes écoles du service public devrait aussi contribuer à consolider une culture commune avec des fonctionnaires d'horizons divers, et à aborder de nouveaux thèmes sous un angle pluriprofessionnel : la lutte contre les discriminations, la lutte contre les addictions, la prévention... Ces efforts devront également se traduire dans la formation initiale des gardiens de la paix.

La formation continue des agents ne devra par ailleurs pas être oubliée pour doter les agents en charge du maintien de l'ordre d'outils adaptés à l'exercice de leurs missions, les sensibiliser régulièrement à certaines thématiques et leur faire découvrir le travail de certains partenaires (justice, associations...).

Plus largement, dans la lignée de l'adoption du nouveau schéma national de maintien de l'ordre, la doctrine en la matière devra faire l'objet d'évolutions sensibles dans les prochaines années : notamment en mettant l'accent sur la gradation des moyens, la révision des techniques d'interpellation et en recherchant la mise à distance des populations, notamment lors des manifestations.

Signataires :

Arthur Moinet, BN JS, secrétaire de section, CF (44) ;

Rémy Goubert, CN, BN JS, AF JS (15) ;

Victor Certain, BN JS et AF JS (34) ;

Emma Boizot, BN JS et AF JS (43) ;

Guillaume Girault, BN JS et SG JS (21) ;

Loris Dumont, BN JS et AF JS (74) ;

Lubin Dargère (42) ;

Renan Langlois (76) ;

Arnaud Bordes, AF JS (21) ;

Maxime Rodrigues (87) ;

Delhia Havot (21) ;

Laurant Osmani (59) ;

Marc-Antoine Passot, AF JS et SF (01) ;

Alex Charpentier, secrétaire de section (18) ;

Yacine Feradj (69) ;

Ahlem Girard (75) ;

Florent Testut (44) ;

Timothée Rémy (51) ;

Emilie Mostefaï (75) ;

Jacques Adjessa (69) ;

Samuel Avenin (75) ;

Tom Belloir (75) ;

Lucas Vacher (42) ;

Samuel Claude, coordinateur JS 11-20ème (75) ;

Maxime Cohen (75).